



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021

CHANGEMENT DE LIEU SÉANCE ORDINAIRE ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES MARDI 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 H ET 19 H 30 VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018, 8 H A.M.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux citoyens de la Ville de Lorraine que la **séance ordinaire** du mardi 11 décembre 2018 à 19 h se tiendra exceptionnellement au Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine.

AVIS est aussi donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que le budget pour l'année 2019, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 de la Ville de Lorraine seront adoptés lors de la **séance extraordinaire** du mardi 11 décembre 2018, à 19 h 30 exceptionnellement au Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine.

QUE lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2019 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021.

QU'une deuxième **séance extraordinaire** se tiendra le vendredi 14 décembre 2018 à 8 h a.m. à la maison Garth située au 100, chemin de la Grande-Côte à Lorraine, pour adopter les différents budgets des organismes paramunicipaux, le règlement de taxation et toutes autres résolutions donnant suite aux obligations de la municipalité.

Donné à Lorraine, le 17 novembre 2018

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière